



Commune de DORTAN (01590)

4. Fonction publique
4.2- Personnel
contractuel

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2026 N° 2026-029

Nombre de conseillers :

En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19

Date de la convocation :

21 avril 2026

Vote

Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire après :

- transmission en sous-préfecture de Nantua le 06/05/2026
- affichage du 06/05/2026 au 05/07/2026

Président : Lionel CORNATON, Maire

PRESENTS : CORNATON Lionel – RODIA Romain – BAPTISTA MONNET Emeline – VERGNE Jérôme – FACCHINETTI Sandrine – COLOMB Pascal – JOACHY Jean-Paul – LAMBERT Yves (arrivée à 19h08) – DROUINAUD Philippe - SIMONIN Annabelle – BRIDOUX Gérald – DEBOVE Alexandra – DALPHIN Marlène – COLLOMB Mariane – PIVARD Michel – BOUVIER SERRAND Coralie

EXCUSES : DAVID-HENRIET Christophe (pouvoir à Michel PIVARD) – DURET Janine (pouvoir à BOUVIER SERRAND Coralie) – MAÎTRE Séverine (pouvoir à FACCHINETTI Sandrine)

Secrétaire de séance : Sandrine FACCHINETTI

OBJET :

CREATION DE DEUX
EMPLOIS POUR
ACCROISSEMENT
TEMPORAIRE D'ACTIVITE

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L332-23 1° et L313-1 en vertu desquels les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quels grades et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter.

Monsieur Pascal COLOMB, Adjoint au Maire, expose aux membres de l'assemblée que les services techniques ont besoin d'un renfort ponctuel, afin de pouvoir assurer les différentes missions d'entretien des espaces verts et de la voirie sur la Commune.

Il propose donc de créer deux emplois pour accroissement temporaire d'activité selon les conditions énumérées ci-dessous :

- ⇒ deux emplois d'adjoint technique territorial pour assurer les fonctions d'agent technique polyvalent au sein des services techniques à temps complet à raison de 35h00 de travail par semaine d'une durée maximale de six mois.

La rémunération de ces postes est fixée par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique territorial.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
L'exposé entendu et après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- DECIDE de créer deux emplois pour accroissement d'activité temporaire selon les modalités énoncées ci-dessus.
- HABILITE Monsieur le Maire à recruter deux agents contractuels pour pourvoir ces emplois.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.
LE MAIRE,
Lionel CORNATON



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : CREATION DE DEUX EMPLOIS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE
D'ACTIVITE

.....
Date de décision: 29/04/2026

Date de réception de l'accusé 06/05/2026

de réception :

.....
Numéro de l'acte : DEL2026029

Identifiant unique de l'acte : 001-210101481-20260429-DEL2026029-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 4 .2

Fonction publique

Personnel contractuel

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : DEL 2026029 DU 29042026 CREATION DE DEUX EMPLOIS POUR
ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE.pdf (99_DE-001-
210101481-20260506-DEL2026029-DE-1-1_1.pdf)